



La raison de notre espérance

Les responsabilités du gouvernement civil

Le gouvernement civil

« Nous croyons qu'à cause de la dépravation du genre humain, notre Dieu bon a établi des rois, des princes et des autorités civiles. Il veut que le monde soit gouverné par des lois et des règles, afin que l'inconduite des hommes soit réprimée et que tout se fasse avec bon ordre entre eux. À cette fin, il a mis l'épée dans les mains des autorités civiles pour punir les méchants et protéger les gens de bien (Rm 13.1-4). Leur tâche consiste non seulement à surveiller et à faire respecter l'ordre public, mais aussi à protéger l'Église et son ministère, afin que le Royaume de Jésus-Christ avance, que la Parole de l'Évangile soit prêchée partout et qu'ainsi Dieu soit honoré et servi par chacun, comme il l'ordonne dans sa Parole.

De plus, chacun — quels que soient sa qualité, sa condition ou son état — doit payer les impôts, être soumis aux autorités civiles, les honorer, les respecter et leur obéir en toutes choses qui ne sont pas contraires à la Parole de Dieu. Nous devons prier pour ces autorités afin que le Seigneur les dirige dans toutes leurs voies et que nous puissions mener une vie paisible et tranquille en toute piété et honnêteté (1 Tm 2.1-2).

Nous rejetons donc l'erreur des anabaptistes et autres rebelles. De manière générale, nous réprouvons l'erreur de tous ceux qui veulent rejeter les autorités supérieures et les dirigeants, et qui veulent renverser la justice en établissant des communautés où les biens sont mis en commun et en troublant le bon ordre que Dieu a établi parmi les hommes. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 36

1. Punir les malfaiteurs et protéger les citoyens
2. Protéger l'Église afin que le Royaume de Dieu progresse
3. Quand les gouvernements faillissent à la tâche

¹ Le Synode général de 1905 des Églises réformées aux Pays-Bas (Gereformeerde Kerken in Nederland) a enlevé à cet endroit les mots suivants de la version originale : « que toute idolâtrie et tout faux service de Dieu soient ôtés et détruits, que le royaume de l'antichrist soit détruit ». D'autres Églises réformées ont gardé ces mots, d'autres les ont changés.

On entend souvent dire que nous avons les gouvernements que nous méritons. Ce dicton ne repose sur aucun fondement biblique. En réalité, nous avons les gouvernements que Dieu nous donne afin de servir au but que Dieu a voulu pour eux.

Quand le Seigneur Jésus se trouvait aux mains des autorités romaines et que Pilate prétendait détenir le pouvoir de le crucifier ou de le relâcher, notre Sauveur a dit à ce gouverneur romain imbu de lui-même : « *Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir, s'il ne t'avait été donné d'en haut* » (Jn 19.11).

Le pouvoir qu'exercent les dirigeants ne vient ni d'eux-mêmes, ni de la souveraineté du peuple, ni d'une évolution sociale; il leur est donné par Dieu. Quand Jésus est remonté au ciel, il a reçu du Père tout pouvoir et toute autorité dans le ciel et sur la terre (Mt 28.18). Cela inclut l'autorité qu'il détient sur toutes les nations et sur les dirigeants du monde entier. On ne s'étonne pas qu'on l'ait appelé Roi des rois et Seigneur des seigneurs (Ap 17.14).

Pour quelle raison le Souverain des rois de la terre a-t-il établi des dirigeants en autorité dans les différents pays du monde? Quelles responsabilités ces dirigeants doivent-ils exercer devant le Roi des rois? L'article 36 de la Confession de foi des Pays-Bas fait mention de deux responsabilités particulières. Tout d'abord, les autorités civiles ont l'obligation d'exercer la justice et de protéger les citoyens en général. Ensuite, les autorités civiles ont l'obligation de protéger l'Église en particulier, afin que l'Église puisse exercer son ministère en toute liberté et qu'ainsi le Royaume de Jésus-Christ puisse progresser dans ce monde.

1. Punir les malfaiteurs et protéger les citoyens

Pour bien comprendre la raison d'être des gouvernements civils, nous devons nous rappeler que nous vivons après la chute. Si Dieu, dans sa bonté, a ordonné l'établissement de dirigeants, c'est « *à cause de la dépravation du genre humain* » (art. 36). Nous parlons souvent de la corruption des dirigeants. Dieu, quant à lui, en nous donnant ces dirigeants, pense plutôt à la corruption des citoyens! Nous devons faire preuve de grand réalisme quant à la profondeur de la corruption du cœur humain. Dieu a mis en place les autorités civiles dans le but de servir de frein à l'immoralité. Notre Dieu est sage.

« *Il veut que le monde soit gouverné par des lois et des règles, afin que l'inconduite des hommes soit réprimée et que tout se fasse avec bon ordre entre eux* » (art. 36).

Après la chute, malgré notre nature rebelle et nos actions méchantes, Dieu s'est soucié de nous et de l'histoire à venir sur la terre. Il a imposé des limites à notre rébellion et à notre méchanceté par le moyen des dirigeants civils qu'il a placés en autorité sur nous. Si le gouvernement civil légitime n'existait pas, ce serait le règne de l'immoralité complète et du chaos total. Imaginez le devenir de la vie sociale si, par exemple, on abolissait tous les corps policiers qui existent actuellement. Nous nous plaignons souvent de nos dirigeants, mais si nous n'en avons pas, notre existence serait bien pire et deviendrait même invivable! Les gouvernements ne peuvent pas changer le cœur humain pécheur, mais ils détiennent le pouvoir de restreindre l'étendue des dégâts que nous avons le potentiel de causer à l'ensemble de la société.

Les dirigeants ont donc reçu le pouvoir de promulguer des lois favorisant le bon ordre en société. Ils portent la responsabilité de faire appliquer ces lois avec le pouvoir de punir ceux qui pratiquent le mal. *« À cette fin, il a mis l'épée dans les mains des autorités civiles pour punir les méchants et protéger les gens de bien (Rm 13.1-4) » (art. 36).*

Cette affirmation résume l'enseignement de l'apôtre Paul en Romains 13. Au chapitre précédent, Paul donne des directives concernant la vie chrétienne. Il nous rappelle que, dans un monde corrompu, certaines personnes nous causeront du tort et iront même jusqu'à nous persécuter. Plutôt que de répliquer et de nous venger nous-mêmes, nous devrions laisser à Dieu la vengeance et la rétribution (Rm 12.14-20).

Comment Dieu exerce-t-il sa vengeance et sa rétribution? Il peut y arriver de bien des manières, par la maladie, la guerre ou les désastres naturels. Paul répond toutefois à cette question en parlant des dirigeants. Un citoyen ne doit pas se venger ou se faire justice lui-même. Les autorités civiles, établies comme serviteurs de Dieu, doivent punir les malfaiteurs et protéger ceux qui pratiquent le bien.

« Les gouvernants ne sont pas à craindre quand on fait le bien, mais quand on fait le mal. Veux-tu ne pas craindre l'autorité? Fais le bien, et tu auras son approbation, car elle est au service de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, sois dans la crainte; car ce n'est pas en vain qu'elle porte l'épée, étant au service de Dieu pour montrer sa vengeance et sa colère à celui qui pratique le mal » (Rm 13.3-4).

La responsabilité première du gouvernement consiste donc à exercer la justice, à punir ceux qui font le mal et à protéger ceux qui font le bien en encourageant le plus possible la responsabilité personnelle des citoyens.

D'une part, les gouvernements modernes ont tendance à déborder considérablement du mandat que Dieu leur a confié. Ils se mettent à prendre soin de l'ensemble de la vie des citoyens, du berceau jusqu'à la tombe. Pensons à l'éducation, à la santé, au bien-être social, aux subventions aux entreprises, etc. D'autre part, quand les dirigeants ne reconnaissent plus que leur autorité vient du Roi des rois, ils exercent de moins en moins la justice et s'adaptent de plus en plus à l'immoralité du peuple. Pensons à l'avortement, aux criminels jugés psychologiquement non responsables, aux fraudes fiscales, à l'euthanasie, etc.

Dans l'histoire, les dirigeants à la tête des gouvernements ont souvent abusé de leur autorité en punissant l'innocent et en corrompant la justice.

« Jusques à quand jugerez-vous avec injustice, et aurez-vous égard à la personne des méchants? Faites droit au faible et à l'orphelin, rendez justice au malheureux et à l'indigent, libérez le faible et le pauvre, arrachez-les à la main des méchants » (Ps 82.2-4).

Les dirigeants de tous les pays doivent se montrer responsables devant le Roi des rois et devront lui rendre des comptes de leur gouvernance. Jésus-Christ est le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs. Les dirigeants de tout pays devraient le reconnaître.

*« Et maintenant, rois, ayez du discernement! Recevez instruction, juges de la terre! Servez l'Éternel avec crainte, soyez dans l'allégresse, en tremblant. Embrassez le Fils de peur qu'il ne se mette en colère et que vous ne périssiez dans votre voie, car sa colère est prompte à s'enflammer. Heureux tous ceux qui se réfugient en lui! »
(Ps 2.10-12).*

2. Protéger l'Église afin que le Royaume de Dieu progresse

L'article 36 mentionne une deuxième responsabilité que le Roi des rois a confiée aux dirigeants de ce monde.

*« Leur tâche consiste non seulement à surveiller et à faire respecter l'ordre public, mais aussi à protéger l'Église et son ministère, afin [que toute idolâtrie et tout faux service de Dieu soient ôtés et détruits, que le royaume de l'Antichrist soit détruit,] que le Royaume de Jésus-Christ avance, que la Parole de l'Évangile soit prêchée partout et qu'ainsi Dieu soit honoré et servi par chacun, comme il l'ordonne dans sa Parole »
(art. 36).*

Cette phrase a soulevé bien des controverses. Certaines Églises réformées en ont ôté une partie (les mots entre crochets), d'autres l'ont modifiée, jugeant que le texte original contrevient aux Écritures ou qu'il pouvait être mal compris. Cet article pourrait effectivement être compris comme si les gouvernements civils avaient reçu l'autorité de punir les idolâtres et de forcer les gens à renoncer à leurs fausses croyances pour adopter la foi chrétienne, même à contrecœur. Plusieurs dirigeants dans l'histoire ont compris leur rôle de cette manière, avec de malheureuses persécutions qui en ont découlé. Les gouvernements n'ont pas reçu de Dieu le mandat de forcer les gens à se convertir. Le seul moyen capable de changer le cœur des pécheurs et de leur donner la foi, c'est la prédication de l'Évangile par la puissance du Saint-Esprit.

D'autres Églises réformées ont conservé cet article intact, estimant qu'il reflétait fidèlement les Écritures et qu'on pouvait le comprendre favorablement. Cet article peut simplement signifier que la responsabilité du gouvernement consiste à protéger l'Église et à lui laisser la liberté d'exercer son ministère, afin que le Royaume du Christ puisse avancer dans le monde. La destruction de toute idolâtrie, de toute fausse religion et du royaume de l'Antichrist ne peut s'accomplir que par l'épée de la Parole de Dieu et la prédication de l'Évangile, et non par l'épée des magistrats.

Paul a demandé aux chrétiens de prier « pour les rois et pour tous ceux qui occupent une position supérieure, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et dignité » (1 Tm 2.2). Pourquoi sommes-nous appelés à mener une vie tranquille et paisible? Est-ce pour que nous puissions profiter de la vie sans effort? Dans la phrase suivante, Paul en donne la raison : « Cela est bon et agréable devant Dieu, notre Sauveur, qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1 Tm 2.3-4).

La seule façon d'être sauvé, c'est par Jésus-Christ, qui est le seul Médiateur entre Dieu et les hommes. Les chrétiens doivent donc prier pour que les gouvernements assurent un environnement paisible et tranquille dans le pays où nous vivons afin que l'Église puisse prêcher l'Évangile librement et en toute

sécurité. C'est ainsi que beaucoup pourront entendre l'Évangile et être sauvés, et que le Royaume de Dieu avancera. Prêcher l'Évangile ou convoquer des synodes ne relève pas du mandat du gouvernement. Les dirigeants portent toutefois la responsabilité de donner à l'Église la liberté de se réunir pour l'adoration et d'accomplir sa mission.

3. Quand les gouvernements faillissent à la tâche

Quand le désordre et l'injustice règnent, les fondements de la vie sont attaqués, causant misère, destruction et violation de la justice. Les justes, ceux qui craignent Dieu, sont souvent les premières victimes, ce qui peut nuire considérablement au progrès de l'Évangile. Quand les dirigeants deviennent totalitaires et exigent des citoyens d'être servis et adorés comme des dieux, il s'en suit inmanquablement de sévères persécutions causant d'immenses souffrances aux Églises et aux chrétiens, mettant en péril la mission de Dieu.

Et pourtant, comme Tertullien l'a si bien dit, « *le sang des martyrs est semence de chrétiens* ». En effet, Dieu détient la puissance de changer le mal en bien et de transformer la persécution en moyen pour faire avancer la cause de l'Évangile et continuer de rassembler son Église.

Les chrétiens persécutés ont également la consolation de savoir, comme il est dit dans le dernier article de la Confession des Pays-Bas, qu'au dernier jour, Dieu exercera son juste et terrible jugement contre les hommes injustes et méchants et qu'il accomplira pour ses enfants leur rédemption totale.

« Leur innocence sera ouvertement connue de tous et ils verront la vengeance terrible que Dieu fera subir aux méchants qui les auront tyrannisés, affligés et tourmentés dans ce monde. [...] Toutes larmes seront essuyées de leurs yeux (Ap 21.4). Leur cause, à présent condamnée par plusieurs juges et autorités civiles comme hérétique et méchante, sera reconnue comme étant la cause du Fils de Dieu. Comme récompense gratuite, le Seigneur leur fera posséder une gloire telle que jamais cœur d'homme n'aurait pu imaginer » (art. 37).

L'article 36 et l'article 37 de la confession sont étroitement liés! Comme nous le verrons, ce dernier article exprime notre espérance vivante de la venue prochaine en gloire de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. Bien que Dieu établisse des autorités civiles pour maintenir un certain ordre dans le monde actuel et pour exercer la justice, il prépare avant tout la venue pleine et entière de son Royaume éternel où la justice habitera dans sa perfection.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.